

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Salen, M. Daubresse, M. Gosselin, M. Jean-Pierre Barbier, M. Mariani, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Vitel et Mme Zimmermann

ARTICLE 30 C

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , nationaux ou européens »

les mots :

« et nationaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence aux indicateurs de coûts de production agricoles et aux prix des produits agricoles dans les contrats amont est une avancée très importante.

Toutefois, s'il est intéressant que ces indicateurs de coût de production s'adaptent aux spécificités régionales, il apparaît peu cohérent d'évoquer des indicateurs de coût de production européens étant donné la diversité des systèmes de production.

Il est par conséquent proposer de supprimer la mention faisant référence aux indicateurs de coût de production européens.